

## **Rencontre DR/OS du 14 avril 2016**

Présents pour l'administration : Ghislaine Gibello, Gwladys Maure.

Présents pour les syndicats : Ivan Guermeur (SNCS-FSU), Gilles Favier (SNPTES), José Atienza et Gilles Niel (SNTRS-CGT)

---

**1 - À propos de la cantine, les panneaux d'affichage syndical ne sont toujours pas là; cela fait plus de 5 mois que nous les attendons. De même nous attendons la mise en service de l'écran situé dans la file d'attente pour que le CLAS ou le CAES puisse informer les agents sur ses activités.**

Proposition est faite par Mme Gibello de mettre en place un espace d'affichage dans le hall d'accueil du bâtiment administratif mais pas dans la cantine par « respect pour l'architecte » .... Nous demandons avec les autres OS à disposer des possibilités d'affichage (hall + cantine). Une rencontre in situ est prévue le jeudi 21 avril avec Mme Maure.

En ce qui concerne l'écran situé dans la file d'attente, une société externe doit effectuer sa mise en service fin avril.

Depuis la mise en place des 3 files de service pour la restauration, le temps des files d'attentes a bien diminué. Pour la période d'été, l'air ambiant sera rafraîchi par un système d'air pulsé mais pas par climatisation.

Une première réunion du comité des usagers de la cantine a eu lieu le 29 mars en présence de deux adhérents de notre syndicat.

**2 - Où en sont les négociations nationales sur le RIFSEEP ? et la mise en place de celles sur le PPCR ?**

Pas d'information ni de prise sur ces négociations au niveau régional; par contre un référent, nommé pour les régions de Toulouse, Montpellier et Marseille, "réfléchit" à la mise en oeuvre du RIFSEEP pour application lorsque les modalités seront décidées au niveau national.

**3 - comment sont choisis les directeurs d'unité qui siègent en commission régionale de classement des agents aux concours ?**

Ils se proposent pour siéger dans une ou plusieurs BAP; l'administration fait attention à leur répartition par BAP et essaie d'effectuer un roulement par rapport à ceux qui étaient présents les années précédentes. Les DU ont la possibilité de proposer des membres de leur unité (Directeur(s) adjoints, responsables d'équipe, administrateur...)

Par ailleurs les directeurs d'unité sont informés des classements régionaux de leurs agents. et peuvent les communiquer aux agents concernés.

Une discussion a suivi sur les chercheurs qui sont responsables d'entretien mais ne savent pas toujours les mener; deux sessions de formation des responsables d'entretien ont été proposées les 11 avril et 15 avril celle du 15 avril a du être annulée faite de candidats. En ce qui concerne les agents, nouveauté cette année, une formation à la préparation de l'entretien a été proposée aux agents cette année (2 sessions, les 18 avril et 2 mai). A noter que les entretiens annuels sont au programme du cycle de formation proposée aux nouveaux DU et que ceux-ci, suivent maintenant très majoritairement ce cycle ( Sur l'année 2015, 90% des 25 nouveaux directeurs d'unité sont venus à la formation).

**4 – Combien de postes ouverts aux concours cette année en DR13 ?**

- 1 concours interne affecté au CEFÉ
- 1 emploi professionnel réservé
- 6 concours externes

Rappel : après 4 ans de CDD dans la Fonction Publique, un agent peut postuler en concours interne. Il peut être affecté sur place.

## **5 – Salle de visioconférence B1**

Cette salle, jusqu'alors réservée à l'administration, sera réservable par les agents des laboratoires de la DR en priorité pour des réunions en visioconférence. La date de mise à disposition n'a pas été diffusée.

## **6 – Les places de parking sur le campus route de Mende**

Pour essayer d'améliorer ce problème du stationnement sur le campus, un courrier commun entre la Déléguée Régionale et le secrétaire du CRHSCT a été envoyé vers la Métropole.

Par ailleurs, les bons de commande pour l'aménagement de 2 parkings à vélo (un près du CEFE et un près du CRBM/CPBS/IGMM) ont été envoyés.

Par ailleurs un PDE (plan déplacement entreprise) est en projet.

Il est également rappelé que les CDD comme les contractuels ont droit à une prise en charge par leur employeur (CNRS, UM, etc...à de 50% du prix de leur abonnement de transport en commun.